

**Décisions prises lors de la séance du  
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle  
du 28 septembre 2021**

- 1. Préavis n° 1-2021 – Autorisation de plaider accordée aux membres du comité de direction**  
Au vote le Conseil Intercommunal décide :

D'accorder l'autorisation générale de plaider accordée au comité de direction du SDIS Nyon-Dôle pour la législature 2021-2026, jusqu'à la fin de l'année 2026.

- 2. Préavis n° 2-2021 – Fixation du plafond d'endettement de l'association**  
Au vote le Conseil Intercommunal décide :

D'accepter la fixation du plafond d'endettement de l'association à CHF 2 millions pour la législature 2021-2026.

- 3. Préavis n° 3-2021 – Compétence du comité de direction en matière de dépenses hors budget**  
Au vote le Conseil Intercommunal décide :

D'accorder l'autorisation de dépenser jusqu'à CHF 50'000.- par cas en dehors du cadre budgétaire au comité de direction de l'association SDIS Nyon-Dôle pour la législature 2021-2026.

- 4. Préavis n° 4-2021 – Rétributions du conseil intercommunal, du comité de direction et de la commission de gestion et finances**  
Au vote le Conseil Intercommunal décide :

D'approuver l'amendement soumis par Igor Diakoff et Peter Dorenbos afin de modifier le terme « Commission de gestion et finances » et de le remplacer par le terme « Commissions du Conseil Intercommunal » ;

D'accorder jusqu'à la fin de la législature 2021-2026 les montants de rétributions du conseil intercommunal, du comité de direction et des Commissions du Conseil Intercommunal tels que présentés.

**5. Préavis n° 5-2021 – Budget 2022**

Au vote le Conseil Intercommunal décide :

D'approuver le budget 2022 de l'association SDIS Nyon-Dôle.

La Vice- Présidente

Mme Evelina Girod



La secrétaire

Mme Guignet

Affichage au pilier public du 29 septembre 2021 au 19 octobre 2021